

SAS « Marie Bartoli, Office notarial », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO
(20090) Résidence Prince Impérial, Cours Prince Impérial

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNES DE SAN-GAVINO-DI-CARBINI

Suivant acte reçu par Maître Marie BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 20 octobre 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Antoine Pierre **MONDOLONI**, retraité, et Madame Marie Catherine **BERETTI**, retraitée, son épouse demeurant ensemble à SAN-GAVINO-DI-CARBINI (20170) Gualdariccio. Né à SAN-GAVINO-DI-CARBINI (20170), le 22 janvier 1910. Née à SAN-GAVINO-DI-CARBINI (20170), le 7 mai 1926. Mariés à la mairie de SAN-GAVINO-DI-CARBINI (20170) le 6 août 1946. Monsieur Antoine Pierre MONDOLONI et Madame Marie Catherine BERETTI, sont décédés respectivement à SAN-GAVINO-DI-CARBINI, le 26 janvier 1991 et le 22 octobre 2014,

Ils ont possédé pendant plus de TRENTE (30) ANS au jour de leur décès les biens immobiliers sur la commune de SAN-GAVINO-DI-CARBINI (20170) une propriété bâtie cadastrées : section E 463 SCAFFA pour 67 ca, section E 463 SCAFFA (BND à prendre dans 00 ha 21 a 10 ca) pour 02 a 09 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : marie.bartoli@notaires.fr